

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 2
Titre :	Priorités et évolutions futures de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins
Auteur(s) :	Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

Résumé/brève description/éléments clés :

Le présent document expose les principales priorités de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la Communauté du Pacifique (CPS) pour 2021. Les orientations stratégiques à plus long terme et les nouveaux axes de travail de la Division y sont également présentés, de même que les composantes pêche et aquaculture du plan de relèvement visant à lutter contre les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans la région, sachant que les programmes de travail continueront d'évoluer en fonction de l'avancée des activités de réponse à la COVID-19 et de relèvement menées dans la région.

Recommandations :

Les membres sont invités à :

- examiner les priorités et les orientations stratégiques à long terme relatives aux nouveaux axes de travail de la Division ;
- faire des suggestions le cas échéant ; et
- approuver les priorités et les orientations stratégiques à long terme relatives aux nouveaux axes de travail.

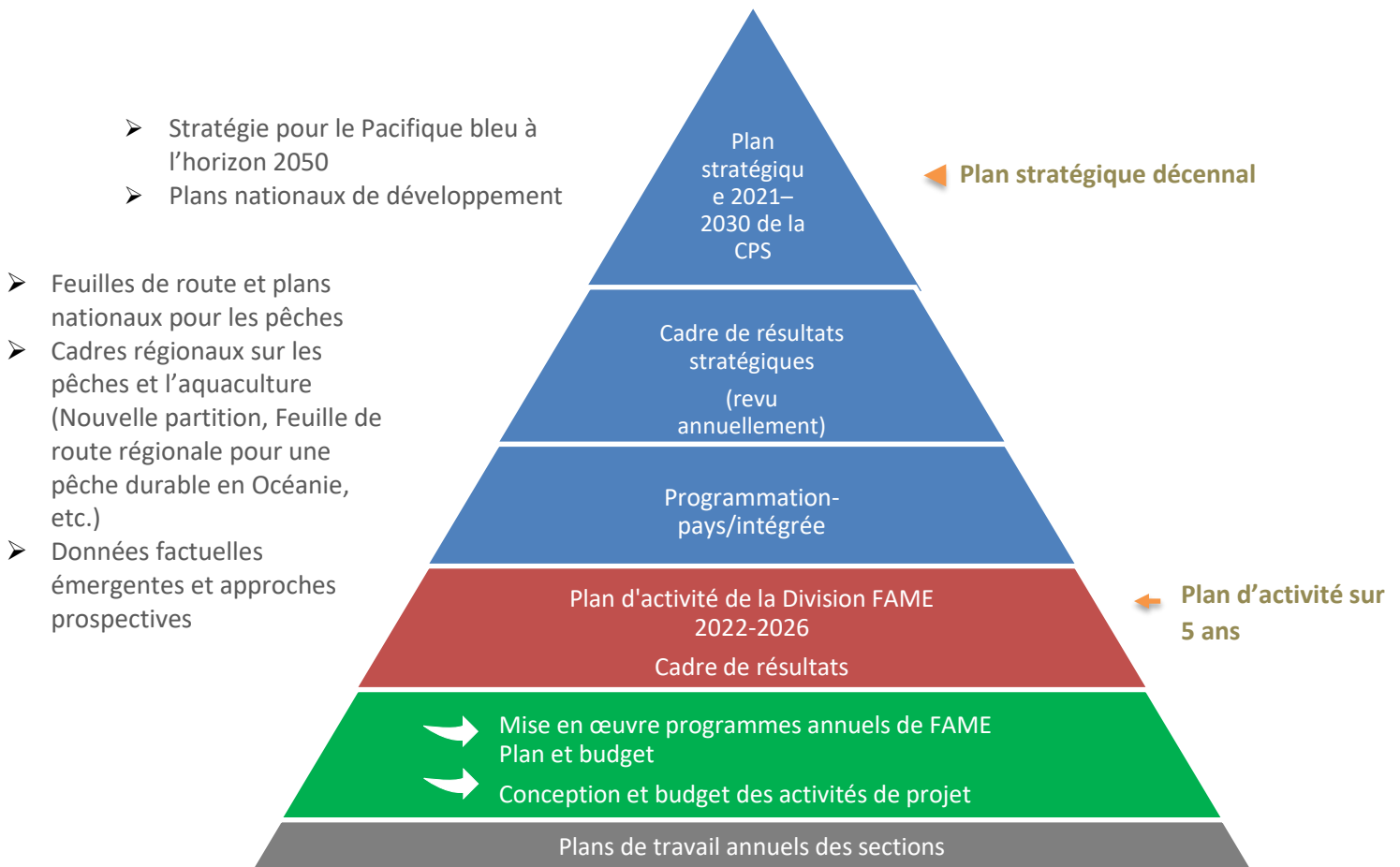
Introduction

1. La mise en œuvre du *plan d'activité* de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) se poursuivra tout au long de l'année 2021, à l'appui du processus de relèvement post-2020, et conformément au *Plan de transition* de la CPS pour 2021, tel qu'approuvé en novembre 2020 par le CRGA à sa cinquantième session. Le plan d'activité recense les grands produits attendus des activités, des buts, des objectifs et des résultats de la Division pour la période 2016 – 2021. Le but global de la Division est de faire en sorte *que les ressources halieutiques de l'Océanie soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement*.
2. Les activités mises en œuvre à cette fin s'articulent autour de six objectifs :
 1. renforcer la collecte de données et assurer des services de gestion des données relatives aux ressources halieutiques et aux écosystèmes marins ;
 2. fournir des analyses et des conseils à l'appui d'une gestion halieutique étayée par des éléments probants ;
 3. appuyer le développement durable de l'aquaculture ;
 4. déterminer des moyens de subsistance variés et durables pour les populations pratiquant la pêche ;
 5. fournir des informations halieutiques et en faciliter l'accès ; et
 6. appuyer le renforcement des capacités dans les États et Territoires insulaires océaniques dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture.
3. Ces objectifs définissent le cadre au sein duquel sont élaborés les plans de travail des deux principales entités qui composent la Division, le Programme pêche côtière et aquaculture et le Programme pêche hauturière, et que viennent appuyer la Section information halieutique et la Cellule de suivi-évaluation et amélioration continue, toutes deux rattachées au Bureau du Directeur de la Division.
4. La pandémie de COVID-19 a fortement perturbé les chaînes d'approvisionnement, et les filières pêche et aquaculture ont été durement touchées. La gestion durable des ressources halieutiques de la région est essentielle au maintien de la croissance économique, des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire. S'agissant de la pêche côtière, la désurbanisation et les pertes d'emplois et de revenus dans le secteur du tourisme, conjuguées à une récession économique généralisée, n'ont fait qu'accroître les pressions qui s'exercent sur des ressources halieutiques déjà fortement exploitées (demande soutenue, offre limitée, régimes de gestion peu développés). Dans un contexte marqué par l'effondrement du marché du tourisme et des possibilités d'exportation limitées, le secteur aquacole subit de plein fouet le ralentissement de l'approvisionnement en aliments et en juvéniles et la baisse des revenus tirés d'espèces de grande valeur, comme les bénétières destinés au marché de l'aquariophilie, les perles et les crevettes. Les populations sont plus que jamais dépendantes des ressources halieutiques côtières et aquacoles locales, et le souci de préserver la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations a généré un intérêt croissant pour l'élevage à petite échelle de poissons de faible valeur (tilapia, chanidés).
5. En 2020, les conséquences de la COVID-19 ont amené la Division à modifier radicalement les modalités de mise en œuvre de ses activités prioritaires en faveur des pays membres. Elle a dû

s'adapter à une nouvelle normalité, tout en continuant à répondre aux besoins nationaux prioritaires. Ces derniers ont d'ailleurs évolué eux aussi, les États et Territoires de la région ayant imposé des restrictions très rigoureuses qui n'ont pas été sans incidence sur les économies nationales et les moyens de subsistance des populations. En conséquence, la Division a dû revoir les priorités de travail présentées en 2020 à la douzième Conférence des directeurs des pêches dans le document de travail 2, en réorientant massivement ses services vers des modèles de prestation en ligne. En 2021 et au-delà, la Division continuera de travailler à la concrétisation de ses priorités clés, en mettant l'accent sur le processus de relèvement post-COVID-19.

Orientations stratégiques à long terme et nouveaux axes de travail

6. La Division FAME s'est attelée à l'élaboration de son nouveau *plan d'activité* sur cinq ans, qui sera affiné à la lumière des observations des membres, du processus d'amélioration continue mené en interne, du Plan stratégique 2021+ de la CPS et de la Stratégie pour le Pacifique à l'horizon 2050. Le plan d'activité s'inscrit dans le droit fil du processus de réflexion prospective engagé à la CPS dans le but de recenser les principaux facteurs de changement à venir. Il s'inspirera également de cadres régionaux tels que la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie et la Nouvelle partition pour les pêches côtières.



7. La Division FAME s'emploie à répondre aux besoins des membres par la mobilisation de la science

Figure 1 : FEUILLE DE ROUTE – alignement des programmes de travail FAME sur les priorités de la CPS, de la région et des membres

l'établissement de relations de confiance et l'adoption de modalités de travail contextualisées et respectueuses des spécificités culturelles visant à promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles régionales et nationales.

8. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est en pleine évolution dans le Pacifique, du fait de la dynamique propre à la région, mais aussi des grandes tendances mondiales liées au changement climatique, à la COVID-19, à la sécurité alimentaire, à l'accroissement démographique et à l'évolution du paysage géopolitique. Face à de tels changements, la Division FAME doit faire preuve d'anticipation stratégique et se donner les moyens de continuer à répondre aux besoins des pays membres, tout en relevant ces nouveaux défis, dans le droit fil des priorités nationales, des cadres régionaux et du Plan stratégique de la CPS.

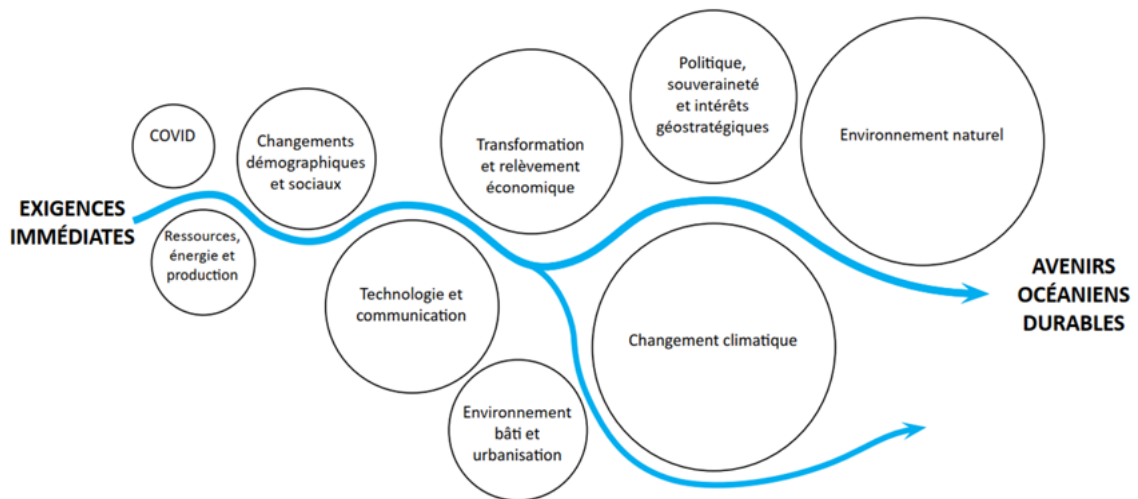


Figure 2 : Manœuvrer les forces du changement dans le Pacifique

9. Conformément à ses orientations stratégiques à long terme pour les 5 à 10 prochaines années, la Division FAME va continuer d'adapter, de développer et d'optimiser sa structure interne et ses activités de chef de file en matière de recherche et d'innovation, de renforcement des capacités et de conseil scientifique et technique aux membres et aux parties prenantes. Ses nouveaux axes de travail portent notamment sur les aspects suivants :
 - Création de **portails Web interactifs** et d'outils de **visualisation des données** pour un accès plus sûr et sécurisé à des informations sur les pêches et l'aquaculture permettant aux pays membres et aux parties prenantes de faire un usage plus efficace des données scientifiques.
 - Poursuite des actions de renforcement des compétences régionales en intensifiant les activités de **renforcement des capacités scientifiques à l'échelle nationale**, et recherche de solutions visant à faciliter les détachements de courte durée et le mentorat, en mettant à profit le Programme de formation des agents océaniques des pêches. L'objectif sera également de

renforcer les liens avec des universités et des partenaires de la région, afin de créer de nouvelles filières d'études débouchant sur des qualifications formelles et de promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences en rapport avec les sciences halieutiques.

- Investissement dans la mise au point de **nouveaux outils et de logiciels de nouvelle génération** et dans l'application de **l'intelligence artificielle**, afin de continuer à améliorer l'acquisition, le contrôle qualité et l'analyse de données halieutiques et de mettre à profit les progrès réalisés dans l'évaluation des stocks pour mieux répondre aux besoins spécifiques de la région.
- **Plans de développement des moyens et infrastructures scientifiques** nécessaires à la production des informations sur la pêche hauturière et côtière dont les pays membres ont besoin : deux options visant respectivement l'extension du laboratoire d'échantillons marins (voir le document IP9) et l'acquisition d'un navire de recherche océanographique pour le Pacifique (IP7) seront présentées à ce sujet aux participants à la treizième Conférence des directeurs des pêches lors de la session d'information prévue dans l'après-midi de la deuxième journée. Elles seront également examinées en séance plénière au cours de la quatrième journée, au titre du programme de travail de la Division FAME sur le changement climatique (document de travail 6).

Priorités et orientations futures du Bureau du Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

10. Le Bureau du Directeur de la Division assure la supervision d'ensemble des activités de la Division, appuie les initiatives menées en coopération à l'échelle régionale et internationale dans les domaines relevant des compétences de la Division et y contribue, s'emploie à mobiliser des financements et à nouer des partenariats et veille à ce que la Division soit bien intégrée au sein de la CPS, en participant aux processus internes de planification et de prise de décision. Le Bureau du Directeur comprend par ailleurs deux entités transversales communes aux deux programmes de la Division : la Section information halieutique et la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue (recouvrant la communication et la planification des programmes).

Section information halieutique

11. La Section information halieutique intervient à l'appui de l'objectif 5 du plan d'activité de la Division. Elle est chargée de réaliser des produits d'information et de savoir en collaboration avec l'ensemble des sections de la Division, mais aussi en concertation avec, et pour le compte, de l'ensemble des pays membres. Elle recueille, compile et diffuse des informations halieutiques pertinentes, dans le but principal d'aider les pays membres à atteindre l'Objectif de développement durable 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
12. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section information halieutique se déclinent comme suit :
 - **Production de lettres et de bulletins d'information de référence** faisant le point des recherches et des études de cas les plus prometteuses consacrées à des thématiques en rapport avec les ressources marines et présentant un intérêt particulier pour la région : *Lettre d'information sur*

les pêches (trois numéros par an) et bulletins d'information Les femmes et la pêche et La Bêche-de-mer (deux numéros par an également).

- **Établissement de rapports scientifiques et techniques** à l'intention des membres et des autres sections de la Division et production de divers supports d'information imprimés (affiches, brochures, dépliants et manuels, notamment).
 - **Communication d'informations sur les pêches en réponse aux besoins** exprimés par les pays membres ou recensés au niveau régional, par tous les moyens d'information disponibles (Internet, applications Web, réseaux sociaux, etc.).
 - **Production d'informations « sur mesure » à l'intention des communautés**, conformément aux recommandations énoncées dans le document « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement » (la Nouvelle partition), à l'aide d'un large éventail de supports imprimés et d'outils interactifs (vidéos, films d'animation doublés dans les langues vernaculaires, réseaux sociaux).
 - **Production de vidéos de formation** utilisées comme outils de préapprentissage dans le cadre d'ateliers en ligne de renforcement des capacités des agents des services des pêches de la région et des réseaux associés.
 - **Élaboration de stratégies nationales** d'information en collaboration avec les États et Territoires membres, dans le but de parfaire leurs stratégies de communication pour renforcer la participation des communautés, permettre aux populations locales de mieux se faire entendre et appuyer les efforts destinés à promouvoir le changement social et l'évolution des comportements. L'objectif est d'accroître de façon substantielle le volume des informations communiquées aux populations sur la gestion durable des ressources halieutiques côtières. Ces activités ont été mises en œuvre en coopération avec le Réseau LMMA (aires marines sous gestion locale) pour les pays mélanésiens.
13. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section information halieutique pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants :
- **Faciliter la production et la conservation** des produits de savoir scientifique et technique sur les pêches des États et Territoires membres.
 - **Organiser des formations** s'adressant aux étudiants en sciences halieutiques et aux agents des services des pêches de la région et leur permettant d'améliorer leurs aptitudes à la communication, à la rédaction d'articles scientifiques destinés au public et à la production d'outils d'information.

Suivi-évaluation et amélioration continue

14. La Cellule suivi-évaluation et amélioration continue a pour rôle d'aider la Division dans ses activités de suivi-évaluation et amélioration continue (SE-AC), d'établissement de rapports destinés aux bailleurs ou à un usage interne, de définition et de conception des projets, d'anticipation stratégique et de planification, de mobilisation des ressources et d'accompagnement du processus d'amélioration continue à l'échelle de la Division et de la CPS en général, par la planification stratégique et l'amélioration continue.
15. Les axes de travail prioritaires de la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue pour 2021 se présentent comme suit :

- **Soutien à la fonction SE-AC en interne** pour améliorer la collecte de données factuelles relatives aux activités de la Division et les communiquer aux pays membres et aux parties prenantes, tout en améliorant les outils et les systèmes et en renforçant les capacités de SE-AC au sein de la Division, notamment pour aider à la planification des activités de relèvement post-COVID-19 et de celles touchant aux nouveaux domaines d'intervention de la Division.
- **Intégration de la fonction SE-AC au sein d'Une seule CPS** : la Cellule SE-AC appuie et collabore avec l'ensemble des référents SE-AC de la CPS chargés de fournir des services SE-AC intégrés, sous la direction de l'Équipe Stratégie, performance et amélioration continue (SPAC).
- **Communication** : Dans ce domaine, les priorités se déclinent comme suit : mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la Division, amélioration de la visibilité des axes de travail de la Division et de la diffusion des informations s'y rapportant auprès des pays membres et des partenaires, renforcement des capacités de communication des agents de la Division et poursuite de la collaboration avec les organisations du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), les bailleurs et les parties prenantes. Il s'agit également de faire passer un message cohérent sur la pêche et l'aquaculture dans la région dans le contexte du relèvement post-COVID-19.
- **Planification du programme** : En 2020, la Division s'est adjoint les services de spécialistes de la planification des programmes. Les priorités portent sur les aspects suivants : animation, coordination et supervision de la participation de parties prenantes de haut niveau (réunions des directeurs des pêches de la CPS, Conférence technique régionale sur les pêches côtières, par exemple) ; et élaboration du plan d'activité de la Division et des programmes de travail correspondants.
- **Programme de formation des cadres du secteur des pêches dans le Pacifique** : administration continue et gestion du volet SE-AC du Programme.

Principales priorités et orientations futures du Programme pêche côtière et aquaculture

16. Le Programme pêche côtière et aquaculture offre un appui technique et scientifique aux États et Territoires insulaires océaniques dans le but d'améliorer la gestion de la pêche côtière et d'assurer le développement durable de l'aquaculture et la création de moyens de subsistance pour les populations côtières de la région. Il intervient à l'appui des six objectifs fixés dans le plan d'activité de la Division.
17. Le Programme aide les pays océaniques à se doter de politiques et de procédures (nationales, locales et communautaires) de gestion de la pêche côtière fondées sur des données scientifiques et applicables du point de vue social. Il apporte aux pays insulaires océaniques, au secteur privé et aux autres parties prenantes concernées un soutien à l'aquaculture durable, y compris en matière de planification, de recherche-développement, de biosécurité aquatique et de commerce. Le Programme intervient également à l'appui du développement de la pêche côtière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques afin qu'elle puisse contribuer à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance durables des populations, à la croissance économique et à l'adaptation au changement climatique. Durant l'année écoulée, le Programme s'est également employé à aider

les pays membres face à l'évolution rapide des problématiques auxquelles sont confrontés les secteurs de la pêche côtière et de l'aquaculture du fait des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 mises en œuvre dans la région et des contraintes qui découlent.

18. Les priorités de travail du Programme sont définies à la lumière des demandes reçues des pays membres, des cadres et stratégies énoncés dans la [Stratégie de Nouméa : Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement](#), de la composante pêche côtière de la [Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie](#) et du [Cadre régional pour la biosécurité aquatique](#)¹. Les activités sont mises en œuvre avec le soutien financier des principaux bailleurs, parmi lesquels l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, la Suède et les États-Unis, généralement en partenariat avec des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des communautés et des universités, mais aussi, et de plus en plus souvent depuis l'instauration des restrictions liées à la COVID-19, avec des consultants locaux ou basés dans la région.
19. Le Programme pêche côtière et aquaculture travaille en partenariat avec d'autres divisions de la CPS (Division droits de la personne et développement social ; Division ressources terrestres ; Programme durabilité environnementale et changement climatique, dont le projet PROTEGE ; Division statistique pour le développement et Division géosciences, énergie et services maritimes) et en collaboration avec de nombreuses universités, organisations non gouvernementales internationales, régionales et locales et organisations membres du CORP (PROE, FFA) à la mise en œuvre intégrée et concertée de son programme de travail.

Principales priorités du Programme pêches côtières et aquaculture pour l'année 2021

20. Le Programme pêches côtières et aquaculture a continué à adapter le soutien apporté à la planification et à la mise en place afin de pouvoir réagir au mieux à l'évolution de la situation dans la région résultant des contraintes liées à la pandémie de COVID-19. En tenant compte des enseignements tirés de la phase de réponse à la pandémie de COVID-19 en 2020, nous avons défini en 2021 les approches et priorités appropriées et efficaces pour la phase de relèvement dans laquelle la région devrait s'engager en 2021 et au-delà. Les restrictions des déplacements dues à la pandémie, les confinements ainsi que les autres mesures mises en place à l'échelon national pour préserver les pays membres des effets du coronavirus ont eu de lourdes retombées économiques et sociales, et la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la santé économique dans ces pays sont plus que jamais tributaires des ressources halieutiques côtières et aquacoles. Pour aider les membres, le Programme pêches côtières et aquaculture a fait évoluer l'assistance scientifique, administrative et technique en proposant de nouvelles formations en ligne et en vidéo, ainsi que des modules techniques accessibles en ligne ou sur tablette, et des applications pour la collecte de données. Le Programme a également recours à la visioconférence pour prodiguer des conseils techniques et de gestion, ou assurer des fonctions de mentorat. Le Programme continuera à passer

¹ [Liens : <http://purl.org/spc/digilib/doc/eyzr8> ; <https://fame1.spc.int/en/publications/roadmap-a-report-cards> ; et <http://purl.org/spc/digilib/doc/oufbj>

- en revue, modifier et réévaluer régulièrement ses interventions afin d'apporter rapidement aux pays membres une aide qui soit ciblée et pertinente tout autant qu'efficace et efficiente.
21. La quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières (RTMCF4) qui devait se tenir en novembre 2019 a été reportée à mars 2021 en raison des restrictions sur les déplacements imposées par la pandémie de COVID-19 dans la région. Toutefois, un confinement strict de la population en Nouvelle-Calédonie ayant été instauré en mars 2021 en raison de la situation liée à l'épidémie de COVID-19, juste avant la RTMCF4, la réunion virtuelle a de nouveau dû être reportée. Le calendrier des conférences régionales relatives aux pêches étant extrêmement chargé en 2021, il a été décidé que la RTMCF4 aurait lieu du 12 au 19 octobre 2021, à la période (octobre/novembre) à laquelle elle se tient habituellement. La RTMCF4 a pour objectif premier d'examiner certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture ainsi que de proposer des solutions afin de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources fondée sur des données scientifiques et de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources en présentant les enseignements tirés de la phase de réponse à la pandémie de COVID-19 de même qu'en déterminant les approches et les priorités pour la phase de relèvement dans laquelle la région devrait s'engager en 2021 et au-delà. Cela est détaillé dans le document de travail 7 de la treizième Conférence des directeurs des pêches et le point 16 de l'ordre du jour.
 22. En 2020, les participants à la douzième Conférence des directeurs des pêches et à la première Conférence régionale des ministres des Pêches ont entériné la décision d'inclure dans le cadre de la RTMCF4 le premier Dialogue sur la pêche communautaire. Ce dialogue, organisé par des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile, et axé sur la participation de ces organisations et acteurs, se déroulera sur deux jours. Le Dialogue sur la pêche communautaire a pour objectif de donner aux organisations de la société civile et aux acteurs non étatiques la possibilité de transmettre et échanger des informations, de formuler des conseils et de faire connaître leurs principaux besoins aux directeurs des pêches, à l'occasion de la RTMCF, afin de contribuer à sensibiliser les dirigeants aux questions et aux besoins prioritaires en lien avec l'utilisation durable des ressources halieutiques côtières. Il permettra également de faire part des expériences vécues et des enseignements tirés en ce qui concerne les initiatives visant à renforcer les efforts de préservation d'écosystèmes productifs et sains de même que de leurs ressources halieutiques, essentielles au bien-être des communautés côtières.
 23. Les activités du Programme pêches côtières et aquaculture s'organisent actuellement autour de deux sections distinctes : la Section aquaculture et la Section science, gestion et moyens de subsistance (pêches côtières), qui s'appuient sur deux unités transversales : l'Équipe information et données (pêches côtières), qui fournit conseils et soutien dans le domaine des bases de données et des services d'information ; et l'Équipe économie des pêches côtières, chargée de réaliser des analyses et des évaluations économiques des données et des projets relatifs aux pêches et à l'aquaculture et de formuler des conseils en la matière. Au troisième trimestre 2021, le Programme sera restructuré en trois sections : la Section aquaculture, la Section science (pêches côtières) et la Section gestion et moyens de subsistance (pêches côtières).
 24. Outre les fonds programme actuellement alloués par l'Australie et la Nouvelle-Zélande à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, ainsi que le volet côtier du Programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP) actuel, financé par l'Union européenne/la Suède, la prochaine phase quinquennale de l'activité financée par la Nouvelle-Zélande en faveur de la sécurité alimentaire et économique dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture

commencera mi-2021, tout comme le projet quinquennal de conformité et de gestion des pêcheries côtières dans le Pacifique, financé par l'USAID. En lien avec l'activité de la Nouvelle-Zélande, l'Australie allouera des fonds au Programme pêches côtières et aquaculture pour soutenir les efforts régionaux de coordination communautaire des pêches. Le Programme pêches côtières et aquaculture développe un outil de « cartographie » interactif financé par des bailleurs permettant d'associer précisément les activités aux bailleurs qui les soutiennent activement et de mettre en évidence les activités prioritaires pour lesquelles le soutien apporté est encore insuffisant.

Information et données (pêches côtières)

25. Les activités prioritaires menées par l'Équipe information et données (pêches côtières) consistent notamment, en collaboration avec la Section aquaculture et la Section science, gestion et moyens de subsistance, à continuer d'élaborer des outils et applications en ligne devant faciliter l'apport d'un soutien à distance aux pays membres.
- Appui aux États et Territoires insulaires océaniques au travers de l'élaboration de formations structurées en ligne ; formation sur l'utilisation des modules Web et Ikasavea pour les enquêtes socioéconomiques, les enquêtes de débarquements et les études de marché ; formation au module de suivi, contrôle et surveillance (SCS) ainsi qu'à la base de données intégrée sur les pêcheries récifales (RFID) et à d'autres modules accessibles en ligne. Réponse aux demandes des pays membres portant sur la formation et l'aide relative à l'utilisation de bases de données nationales, notamment en apportant des solutions en ce qui concerne la gestion de bases de données historiques et le transfert des données des bases de données obsolètes.
 - Collecte de données sur les prises de la pêche à petite échelle au moyen de photographies et d'applications sur tablette (TAILS et Ikasavea). Des améliorations sont en cours pour faciliter la synchronisation des données entre les outils hors ligne et en ligne et permettre aux membres participants de consulter les produits et les résultats.
 - Utilisation d'un système d'intelligence artificielle pour analyser des photos de poissons et d'invertébrés sur un ichtyomètre ou une planche. Le système simplifie l'identification des espèces et la saisie des données en proposant des prédictions, en donnant des indications d'échelle et en calibrant les images afin de mesurer les poissons et invertébrés. À mesure que des images seront ajoutées et validées, les modèles pourront reconnaître un plus grand nombre d'espèces et divers paramètres pourront être configurés.
 - Un module accessible en ligne et sur tablette est en cours de développement pour les données des prises d'invertébrés afin de prendre en compte les particularités de cette pêcherie (variabilité saisonnière et habitudes de pêche, types particuliers de mesures). Il complétera le module en ligne pour les relevés sous-marins.
 - De nouveaux documents relatifs à la pêche et à l'aquaculture par pays ont été numérisés et une aide à distance a été fournie aux pays membres qui gèrent des bases de données pour que les agents des services nationaux des pêches accèdent plus facilement aux connaissances scientifiques.
 - Des experts compilent les connaissances actuelles relatives à la biologie, aux exportations et à la réglementation des espèces ciblées. Les informations seront intégrées à une base de données en ligne, qui est en cours d'élaboration. Des outils établis à partir de ces paramètres (conversion longueur-poids pour les produits frais et transformés, et taille minimum proposée en fonction des caractéristiques de l'espèce, par exemple) seront également disponibles.

- Pour améliorer la cartographie et le suivi de l'habitat benthique où évoluent les ressources halieutiques côtières, des opérations de relevés sous-marins photographiques de grande envergure ont été réalisées pour compléter la classification obtenue à partir de l'imagerie satellitaire. Une classification d'images (photos et vidéos) assistée par ordinateur est opérée au moyen de l'apprentissage automatique.
- Un module en ligne de SCS destiné à recenser les infractions a été mis au point et fait actuellement l'objet d'essais. Compte tenu de l'augmentation des activités de pêche côtière résultant des restrictions associées au coronavirus dans la région, le développement de ce module constitue une priorité de premier ordre.
- Des outils de formation en ligne (acquisition, saisie et analyse de données) continuent d'être mis au point et l'accès aux informations les plus récentes sur Internet est renforcé pour chaque pêcherie, afin de mettre à la disposition des diverses parties prenantes des outils en libre-service accessibles en ligne.
- Un module en ligne est en cours de développement pour faciliter la planification et le déploiement des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés, en complément du manuel publié par la CPS en 2020 sur les DCP ancrés.

Aquaculture

26. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section aquaculture se déclinent comme suit.

- Renforcement des capacités régionales et nationales en matière d'action stratégique et de planification, de SCS et de législation afin d'établir des priorités claires et de permettre au secteur de l'aquaculture de répondre aux besoins actuels et futurs, en particulier ceux qui sont associés aux effets de la pandémie de COVID-19. Les principales actions menées dans ce domaine portent sur les aspects suivants : compétences spécialisées permettant l'apport d'une assistance technique aux membres, à l'appui de l'élaboration de nouveaux plans nationaux de développement et de gestion de l'aquaculture et de l'examen des plans existants ; apport d'une assistance technique aux membres, à l'appui de l'élaboration ou de l'examen de stratégies et de plans d'action spécifiques à certains produits, et apport d'une assistance technique aux membres dans le domaine des législations sur l'aquaculture et la biosécurité aquatique.
- Soutien technique et analytique direct (aux Fidji et en Nouvelle-Calédonie) et à distance en faveur de la production et de la viabilité économique du secteur. Les principales actions menées dans ce domaine visent notamment à :
 - pallier les insuffisances techniques et le manque de capacités des membres afin de lever les contraintes rencontrées dans le secteur aquacole en matière de gestion des apports en aliments, des juvéniles et des géniteurs, en continuant notamment à travailler dans une « démarche de groupements » pour aider les petits exploitants à mieux gérer les conséquences du coronavirus sur l'aquaculture ;
 - fournir un soutien technique afin de contribuer à l'amélioration des infrastructures aquacoles ;
 - soutenir le développement du secteur privé au travers d'actions de renforcement des capacités et de transfert de technologies pour permettre aux entreprises d'obtenir les meilleurs résultats et d'augmenter leur production ;
 - renforcer la création de réseaux et la collaboration à distance, promouvoir les technologies, la recherche et le transfert de compétences, et améliorer la qualité des conseils techniques ;

- renforcer les compétences, les savoir-faire et l'information en matière de gestion des exploitations aquacoles par le biais d'actions de mentorat et de formations, et
 - améliorer les évaluations économiques et les études de marché visant à déterminer la viabilité commerciale des produits aquacoles, notamment en identifiant des marchés nationaux et en réorientant les échanges commerciaux vers ces marchés afin de compenser les effets de la pandémie de COVID-19.
- Amélioration de la gestion des risques en matière de biosécurité aquatique, notamment par les actions suivantes : soutenir l'application du Cadre régional sur la biosécurité aquatique ; renforcer les capacités des pays membres à analyser les risques et évaluer leurs besoins et leurs pratiques en matière de biosécurité aquatique, en tenant compte des effets des restrictions des déplacements et des échanges commerciaux, ainsi que des mesures de confinement dues à la pandémie de COVID-19 ; aider les pays membres à améliorer les pratiques de biosécurité aquatique applicables au diagnostic, à la surveillance et à la déclaration des maladies ; renforcer les capacités nationales de quarantaine des organismes aquatiques vivants, et aider les pays membres à améliorer les infrastructures et les opérations nationales de mise en quarantaine des organismes aquatiques vivants.

Science, gestion et moyens de subsistance (pêches côtières)

27. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section science, gestion et moyens de subsistance (pêches côtières) sont exposées ci-après.
- Collaboration avec les pays membres, à distance, pour les aider dans l'évaluation et la gestion des ressources en poissons et invertébrés et des habitats associés, afin de fonder la gestion sur l'évaluation des ressources, l'analyse et l'interprétation des données, les actions de formation et de mentorat et l'apport de conseils.
 - Accompagnement des pays membres dans l'amélioration des modalités de gestion des pêches côtières et de l'aquaculture, en les aidant, à distance, à passer en revue et à élaborer leurs politiques, plans de gestion, lois et réglementations et à former les agents des services des pêches nationaux et les populations aux activités de SCS et application de la réglementation.
 - Renforcement du soutien à la gestion communautaire des pêches (GCP), notamment en organisant des ateliers sous-régionaux et régionaux virtuels en début d'année 2021 consacrés au renforcement de la GCP. Ces ateliers ont réuni des services nationaux des pêches, des représentants des communautés, des ONG locales et des organisations de la société civile. Les participants ont rédigé le projet de Cadre d'action en vue de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique, pour examen lors de la treizième Conférence des directeurs des pêches (voir document de travail 4) ; aide apportée aux pays membres qui en font la demande à passer en revue leurs programmes et projets de GCP et à leur dispenser des conseils pertinents ; supervision de la mise en œuvre des activités de GCP du réseau d'aires marines gérées par des collectivités locales du Programme PEUMP en Mélanésie.
 - Aide apportée aux pays membres dans la création de moyens de subsistance pérennes se traduisant par la consolidation des programmes nationaux de DCP et l'organisation d'ateliers virtuels de formation sur les DCP ancrés ; soutien et renforcement des capacités relatives aux méthodes de pêche sûres et durables ; promotion d'une exploitation des ressources côtières autre que la pêche.

- Appui au renforcement des capacités des membres d'évaluation indépendante des pêches (enquêtes en plongée) et d'évaluation dépendante des pêches (études de marché et enquêtes auprès des pêcheurs), en développant un logiciel d'apprentissage en ligne et en dispensant des formations virtuelles aux agents chargés des pêches dans les pays membres.

Programme pêches côtières et aquaculture : orientation stratégique à long terme et travaux récemment lancés

28. L'adoption de solutions de formation et d'aide en ligne s'est accélérée du fait des restrictions de déplacements liées à la pandémie de COVID-19. Le Programme pêches côtières et aquaculture va continuer à **accélérer le développement et l'expansion d'un ensemble de ressources multimédias accessibles en ligne**. Si les ressources le permettent, nous ajouterons, en plus des portails sur les DCP ancrés et la GCP déjà prévus, des **portails Web interactifs** sur d'autres thèmes essentiels relatifs aux ressources côtières de pêche et d'aquaculture.
29. Le **développement d'applications et outils numériques d'analyse et d'enquête** à l'appui d'une gestion reposant sur des données factuelles va continuer de progresser. Le Programme pêches côtières et aquaculture développe et teste de nouvelles technologies qui pourront être proposées aux pays membres. Des applications et outils appropriés et pertinents seront ensuite fournis et des formations seront dispensées dans la région pour apprendre à les utiliser.
30. Le Programme pêches côtières et aquaculture doit accentuer son aide dans deux domaines clés, les moyens de subsistance durables et la science, afin de répondre aux besoins et aux demandes des membres, alors que la région se relève des conséquences de la pandémie de COVID-19 :
 - Nous proposons l'**expansion de l'Unité moyens de subsistance durables pour permettre une plus grande intégration des projets de développement** (systèmes alimentaires intégrés, partenariats avec les organismes de développement) et la promotion et l'organisation (au moyen de vidéos de formation aux techniques de pêche, par exemple) d'activités économiques de substitution et complémentaires porteuses de débouchés avérés, telles que la pêche des espèces pélagiques côtières et des espèces sous-exploitées ou l'écotourisme, tout en appuyant la conservation et la valorisation post-récolte des produits de la pêche, et la sécurité en mer.
 - Nous continuerons d'œuvrer à l'**élargissement des capacités et des domaines d'intervention de la nouvelle Section science** afin de pouvoir mieux répondre aux demandes en nombre croissant des membres dans le domaine des sciences halieutiques côtières : conseils, orientations, formations sur la collecte et l'analyse des données et les applications à l'appui d'une gestion reposant sur des données factuelles. Nous devons mieux cerner les besoins des membres et mieux les conseiller sur les impacts du changement climatique sur les habitats et les ressources côtières de pêche et d'aquaculture de la région.
31. L'Équipe information et données (pêches côtières) s'orientera à l'avenir vers les grands axes de travail émergents suivants :
 - S'atteler à l'**élaboration de modules en ligne destinés au contrôle de la qualité, à répondre à des requêtes prédéfinies et personnalisées et aux analyses statistiques**, afin de faciliter la circulation des données entre les pays membres et la CPS ; l'Équipe travaillera également sur l'évaluation et le nettoyage des données et l'accessibilité aux produits scientifiques (en libre-service et sous forme de conseils d'expert).

- **Se pencher sur les outils et les méthodes permettant la traçabilité des produits commerciaux** dans le but d'améliorer le suivi des niveaux d'exploitation et de faire respecter les quotas appliqués aux ressources halieutiques côtières à l'échelon local. L'Équipe utilisera des images d'holothuries transformées pour produire des outils destinés à former/aider les agents chargés de l'application des règles à identifier les espèces transformées.
 - Mettre à l'essai une **vidéo sous-marine pour les évaluations des stocks d'holothuries présentes à plus grande profondeur, en s'appuyant sur des techniques de vision par ordinateur pour l'analyse** des vidéos.
32. La Section aquaculture s'orientera à l'avenir sur les grands axes de travail émergents suivants :
- Mettre au point des **outils, des formations et un soutien en ligne afin d'améliorer la gouvernance** du secteur aquacole (politiques, législations, plans de développement et de gestion). L'absence de bonne gouvernance et/ou de clarté concernant les régimes fonciers est de nature à ralentir le développement de l'aquaculture.
 - Favoriser la **diversification et l'innovation porteuse de changement dans les secteurs de la production aquacole des pays membres** en facilitant l'investissement et l'acquisition de nouvelles technologies adaptées.
 - Identifier et **favoriser une aquaculture « climato-intelligente »**, c'est-à-dire qui est résiliente au changement climatique ou qui contribue à y faire face (notamment par le biais du piégeage du carbone).
 - **Élargir la « démarche des groupements »** en incluant les organisations professionnelles compétentes, afin de leur permettre d'atteindre une masse critique grâce à une amélioration des échanges d'informations, à des achats plus efficaces et à une commercialisation coordonnée.
 - **Améliorer les évaluations de la dimension du genre et de l'inclusion sociale** afin de mieux comprendre l'aquaculture familiale, et plus particulièrement le rôle qui revient aux femmes et aux jeunes dans ce secteur.
 - Apporter une assistance aux pays membres dans le domaine des **applications de données en ligne, afin d'améliorer la collecte et la gestion des données sur les exploitations.**
 - Améliorer l'engagement dans le domaine de **l'aquaculture, pour ce qui est du SCS dans l'aquaculture, ainsi que du renforcement des capacités en matière de santé et de sécurité au travail sur les exploitations aquacoles familiales.**
 - Renforcer **les compétences en matière d'encadrement dans les exploitations agricoles commerciales.**
 - Axer les interventions à venir sur le soutien aux **écloseries de produits de première importance** et aux exploitations employant des méthodes peu coûteuses et à faible niveau de technicité, au bénéfice d'une aquaculture de subsistance.
33. La Section science, gestion et moyens de subsistance durable (pêches côtières) s'orientera à l'avenir sur les grands axes de travail émergents suivants :

- Créer et actualiser un **portail Internet dédié aux DCP ancrés** afin d'améliorer l'accès des pays membres à des supports pédagogiques, des outils et des informations actualisés concernant la conception, le développement, le déploiement, le suivi et la gestion des DCP ancrés.
- Mettre au point une **série de rapports en ligne, faciles à actualiser, sur l'état des ressources marines**, similaires aux documents récemment publiés et intitulés [*Trochus in the Pacific Islands: a review of the fisheries, management and trade*](#) et [*Aquarium products in the Pacific Islands: a review of the fisheries, management and trade*](#).
- **Élargir les activités de formation, de renforcement des capacités et d'appui en matière de SCS** à l'échelon national, afin de permettre aux agents concernés des services des pêches nationaux de former et de soutenir leurs homologues au sein des communautés situées dans les îles périphériques ou dans des zones isolées.
- Organiser régulièrement des **formations en ligne ou des activités de mentorat concernant la rédaction de textes législatifs pour les pêches côtières et l'aquaculture**, destinées aux chargés des politiques et des affaires juridiques des pays membres dans le domaine de la pêche.
- Créer et actualiser un **portail Internet dédié à la gestion communautaire des pêches** qui servira de plateforme en ligne inclusive en la matière pour la région.
- Renforcer la capacité du Programme pêches côtières et aquaculture à coordonner et à soutenir les pays membres et les partenaires dans la mise en œuvre de **stratégies efficaces de transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches**.

Principales priorités et orientations futures du Programme pêche hauturière

34. Le Programme pêche hauturière intervient à l'appui des objectifs 1, 2, 5 et 6 du plan d'activité de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Il formule des conseils scientifiques sur l'état des stocks et l'impact des pêcheries et des conditions environnementales sur les espèces ciblées et non ciblées et sur l'écosystème pélagique. Il mène des recherches sur la biologie et l'écologie des stocks de thons et d'espèces voisines, fournit un appui technique dans le domaine de la collecte et de la gestion des données relatives aux pêcheries et contribue au renforcement des capacités des pays membres dans l'ensemble de ses domaines de compétence.
35. Le Programme sert tous les pays membres au niveau national et à l'échelle des différentes organisations régionales et infrarégionales de gestion des pêches dont ils sont membres, parmi lesquelles la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA) et le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru. Il est amené à ce titre à travailler en étroite collaboration avec les secrétariats de ces organisations, de même qu'avec un grand nombre d'ONG, d'universités et de services nationaux des pêches.
36. Une des missions fondamentales du Programme consiste à fournir des conseils scientifiques sur la préservation des ressources et des écosystèmes océaniques, afin que les solutions envisagées à court comme à long terme soient fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles. Après l'apparition de la pandémie de COVID-19, le Programme a continué à prendre contact avec ses partenaires et a collaboré au recensement des enjeux nouveaux et à l'apport de conseils scientifiques destinés à améliorer la compréhension de la situation et à permettre l'élaboration de

stratégies d'atténuation performantes. Tout en s'attachant à répondre activement aux problématiques associées à la pandémie, le Programme continue à œuvrer en faveur d'une gestion durable de la pêche thonière afin de garantir les retombées à long terme de cette activité. En outre, en poursuivant des travaux destinés à améliorer la compréhension des solutions possibles en matière de sécurité alimentaire, tels que l'estimation des niveaux potentiels de prises accessoires, l'étude de la biologie des espèces non ciblées et les outils de notification des données (TAILS, par exemple), le Programme cherche à contribuer à la production d'informations scientifiques d'aide à la décision susceptibles d'atténuer certains des effets de la pandémie.

37. Les activités du Programme pêche hauturière s'organisent autour de trois sections distinctes : la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème, la Section gestion des données et la Section évaluation et modélisation des stocks. Ces trois axes de travail sont néanmoins fortement intégrés, de manière à fournir aux membres des services de soutien complets dans le domaine de la pêche hauturière.
38. Les principales priorités et orientations propres aux différents domaines de travail évoqués ci-dessus sont résumées dans les sections suivantes. On y a mis en exergue certaines des interventions prioritaires des trois sections du Programme, étant donné qu'il n'est pas possible de passer ici en revue la totalité de leurs activités.

Orientation stratégique à long terme et axes de travail émergents du Programme pêche hauturière

39. Le Programme pêche hauturière s'est structuré au fil du temps afin de garantir la fourniture efficiente et efficace d'un appui scientifique aux pays membres, ainsi que dans son rôle de prestataire de services scientifiques et de gestion de données auprès de la WCPFC. Il est peu probable que les activités principales du Programme, en tant que telles, changent radicalement dans un futur proche. Cependant, ont été recensés des évolutions technologiques et des domaines émergents d'importance stratégique, qui orientent l'expansion du Programme vers de nouveaux domaines scientifiques en vue de veiller à fournir des conseils efficaces pour la prise de décisions en matière de gestion. Ceux-ci sont abordés ci-dessous pour chaque section du Programme.
40. Le domaine suivant touche toutes les sections du Programme :
 - **Renforcement des capacités scientifiques à l'échelon national** afin de poursuivre le renforcement des compétences de la région. En interne, le Programme vise à s'appuyer sur le Programme de formation des agents océaniques des pêches pour examiner la faisabilité des possibilités de détachement à court terme et des activités de mentorat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Par le biais du renforcement des liens avec les universités et partenaires régionaux, l'objectif serait également de proposer des options d'études débouchant sur des qualifications officielles et de veiller au développement de nouvelles compétences et possibilités pour combler les lacunes en matière de programmes de formation et promouvoir des compétences spécifiques en lien direct avec les sciences halieutiques (statistiques, évaluation des stocks, etc.).

Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème

41. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème se déclinent comme suit :

- **Fournir des données biologiques clés** et des conseils scientifiques à l'appui de l'évaluation des stocks. La Section travaille notamment sur l'âge, la croissance, la reproduction, les déplacements, le régime alimentaire et l'écologie trophique des thonidés. Les principaux programmes portent sur les aspects suivants :
 - a) Programme de marquage des thonidés dans le Pacifique : les campagnes régionales annuelles de marquage et de récupération des marques organisées dans le cadre du Programme sont aujourd'hui financées en grande partie par le biais de la WCPFC ;
 - b) Programme de recherches en mer sur l'écologie trophique et analyses en laboratoire ; et
 - c) Programme régional océanien d'observation des pêches (PIRFO) : coordonné en collaboration avec la FFA, il a pour objet de former et d'accréditer les observateurs de la pêche thonière de la région.

Tous ces programmes sont menés en étroite collaboration et avec le précieux concours des services des pêches des pays membres, et en particulier des programmes nationaux d'observation. Outre leur rôle dans la collecte de données indispensables à l'évaluation des stocks, à la modélisation des impacts des changements environnementaux et à la formulation de conseils en matière de gestion des stocks, ils permettent aux halieutes des pays membres d'améliorer leurs capacités et leurs compétences en participant directement aux activités mises en œuvre.

- **Modélisation des impacts des changements environnementaux, et notamment des variations climatiques**, sur les thons et l'écosystème pélagique. Le Programme pêche hauturière a fait œuvre de pionnier en élaborant, à la fin des années 1990, le modèle SEAPODYM, qui a fortement contribué à améliorer la compréhension des interactions entre les thons et leur environnement. Le Programme poursuit ce travail en collaboration avec le groupe français Collecte Localisation Satellites (CLS). Le modèle SEAPODYM intègre de nombreuses données halieutiques, biologiques et environnementales à une échelle spatiale très fine, et peut apporter un éclairage très utile sur des questions telles que l'efficacité des mesures de gestion spatiale ou l'impact de variations environnementales comme le phénomène d'oscillation australe El Niño (ENSO) et le changement climatique.
- **Suivi des impacts de la pêche thonière sur les prises accessoires** et sur l'écosystème pélagique en général. La Section analyse des données d'observation afin d'en dégager des estimations des espèces accessoires les plus importantes, notamment les espèces présentant un intérêt particulier, à l'exemple des tortues marines et des oiseaux de mer. Ces estimations font ensuite l'objet de rapports périodiques qui rendent compte des résultats des analyses menées à l'échelle régionale et nationale. Ces informations revêtent une importance grandissante dans le contexte de la certification des pêcheries par des organismes tels que le Marine Stewardship Council.
- **Application de nouvelles technologies** au suivi des pêcheries. La Section aide les pays membres à se doter d'outils électroniques reposant sur le recours à la vidéo, en vue du suivi des captures

et de l'effort de pêche des palangriers. Elle s'emploie aussi à généraliser l'utilisation d'outils de notification électronique, comme les applications *OnBoard*, *OnShore* et *TAILS*, utilisées respectivement pour l'établissement des journaux de pêche, l'échantillonnage au port et la collecte de données sur la pêche à petite échelle. Toutes ces applications ont été mises au point par la Section gestion des données du Programme pêche hauturière.

- **Gestion de la Banque d'échantillons marins de la Communauté du Pacifique** qui renferme les échantillons recueillis pour la Banque d'échantillons de la WCPFC. Ce dispositif contribue aux programmes scientifiques actuels qui s'appuient sur les évaluations des stocks de thonidés et sur du matériel biologique pour concevoir de nouvelles voies de recherche sur l'écologie trophique des thons, le méthylmercure et les micro/nanoplastiques, tout en contribuant au renforcement global des capacités régionales en matière de recherche scientifique sur les écosystèmes marins. La Banque d'échantillons marins associe de plus en plus les sciences halieutiques côtières et hauturières.

41. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème s'orientera à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants :

- **Génomique des poissons et écologie moléculaire.** À la suite de la douzième Conférence des directeurs des pêches, la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème a renforcé ses capacités internes dans le domaine de la génomique des poissons, ainsi que ses partenariats faisant intervenir des compétences clés dans le Pacifique afin d'appuyer les travaux génétiques sur la structure des stocks de thonidés. Des protocoles et des techniques d'échantillonnage ont été mis en place afin d'améliorer la qualité des échantillons destinés aux analyses. La Section travaille actuellement à l'application potentielle du marquage-recapture d'individus apparentés pour estimer l'abondance absolue de chaque stock de thon et à l'application de technique de « metabarcoding » ou code-barres ADN pour identifier rapidement les espèces à partir des échantillons de tissus et d'eau, dans l'objectif de suivre l'état de l'écosystème. Les évolutions méthodologiques associées à cette activité devraient avoir des retombées positives pour ce qui est du suivi de la traçabilité et de la provenance des thonidés.
- **Amélioration du suivi des effets du changement climatique.** Si les améliorations apportées au modèle SEAPODYM affineront nos connaissances des effets potentiels du changement climatique sur les stocks à différentes échelles spatio-temporelles, il est indispensable de définir des indicateurs du changement climatique qui nous permettront de déterminer où en est le Pacifique par rapport à ces différents scénarios climatiques. Ces indicateurs sont en cours de définition et de mise à disposition des responsables sous une forme facilement accessible, notamment des tableaux de bord en ligne pour l'établissement de rapports nationaux et des rapports de situation régionaux.
- **Étude de l'écologie du thazard du large et du mahi mahi.** Dans les décennies à venir, ces espèces d'importance majeure pour les pêcheries côtières seront essentielles au succès des opérations de pêche sur les DCP ancrés en zone côtière. Or, les informations dont on dispose à l'heure actuelle sur les caractéristiques biologiques et l'écologie des stocks de thazards du large et de mahi mahi du Pacifique occidental et central demeurent limitées. Des questions fondamentales se posent, notamment ce qui concerne l'âge, la croissance et les mouvements migratoires des deux espèces, dont on ignore par ailleurs si elles sont sensibles aux effets du changement climatique. Les travaux à mener en la matière doivent faire intervenir aussi bien le Programme pêche hauturière que le Programme pêche côtière. Un travail a été entrepris en

vue de documenter les chronologies de croissance du mahi mahi au fil du temps, dans l'objectif de comprendre les facteurs environnementaux qui influencent la productivité de cette espèce.

- **Étude de l'impact du méthylmercure et de la contamination par les micro/nanoplastiques** sur les thonidés et les autres stocks halieutiques, mais aussi sur la santé des populations insulaires océaniques. La contamination des poissons et des océans en général par les micro/nanoplastiques est perçue comme une grave menace pour les ressources halieutiques et la santé humaine. Le prélèvement d'échantillons, axé sur la bonite et le thon jaune, a débuté en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Nouvelle-Calédonie. Les analyses de laboratoire devraient s'achever d'ici à décembre 2022.

Gestion des données

42. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section gestion des données se déclinent comme suit :

- **Soutien et amélioration de TUFMAN 2 et DORADO**, qui permettent aux pays membres de gérer leurs données intégrées sur les pêcheries thonières et d'en rendre compte. Ces systèmes regroupent désormais l'ensemble des principales catégories de données sur les pêcheries thonières (journaux de pêche, VMS, observateurs, échantillonnage au port et données sur les prises débarquées) et les activités futures seront axées sur le renforcement des capacités dont les pays membres ont besoin pour mieux contrôler le traitement, la gestion, la notification et l'analyse de leurs données, par le biais des deux systèmes. La CPS, de son côté, continuera également à gérer le service d'assistance du Programme pêche hauturière sur la plateforme *Slack* de collaboration en ligne afin de fournir aux membres le soutien nécessaire en temps réel. La plateforme, créée en 2016, compte désormais 440 utilisateurs qui ont échangé à ce jour plus de 550 000 messages.
- **Amélioration des outils de notification électronique** élaborés par la CPS en réponse aux demandes des pays membres. La Section gestion des données a mis au point plusieurs outils de ce type : les applications *OnBoard* et *TAILS*, utilisées respectivement pour l'établissement des journaux de pêche et la collecte de données sur la pêche à petite échelle, sont désormais bien implantées et utilisées dans plusieurs pays membres. L'application *OnShore* d'échantillonnage au port, dont l'utilisation se généralise dans les pays membres, offre un potentiel considérable pour le suivi au port. La CPS a également mis à l'essai un système de notification électronique qui permettra de recueillir en mer des données d'observation sur la pêche palangrière, en réponse aux demandes des pays membres. Les outils de notification électronique élaborés par la CPS sont tous entièrement intégrés aux systèmes *TUFMAN 2* et *DORADO*. La CPS portera la plus grande attention aux demandes qu'elle pourrait recevoir de pays membres désireux d'avoir accès à de nouveaux outils de notification électronique.
- **Aide à la gestion des données pour le compte de la WCPFC**. Ces activités englobent également le soutien direct fourni aux pays membres pour leur permettre de satisfaire aux obligations que leur impose la WCPFC en matière d'établissement de rapports, de même que le renforcement des capacités nationales (par le biais de mécanismes tels que l'atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière). L'objectif est aussi de renforcer les compétences des pays membres afin qu'ils puissent s'acquitter par leurs propres moyens de leurs obligations envers la WCPFC, sans l'aide de la CPS.

- **Normes applicables aux données sur les pêcheries thonières régionales, suivi et audits connexes.** Ceux-ci sont en constante amélioration. Ils ne portent plus uniquement sur les aspects scientifiques, mais aussi sur le SCS, l'économie des pêches et le processus de suivi électronique. La CPS continue de jouer un rôle clé, par le biais du Comité chargé de la collecte des données, qui regroupe la CPS, la FFA et le Bureau des parties à l'Accord de Nauru, en ce qui concerne la coordination des réunions au cours desquelles les normes régionales sur les données sont examinées et actualisées (en concertation avec les pays membres et d'autres organisations régionales et infrarégionales). Alors que la région se dote de méthodes de collecte de données de plus en plus efficaces, la Section gestion des données se recentrera sur des stratégies d'audit afin d'aider les pays membres à garantir une qualité optimale des données recueillies sur leurs pêches.
- **Acquisition de données de suivi et de notification électroniques auprès de systèmes externes.** Certains pays membres préfèrent utiliser les systèmes de suivi et de notification électroniques élaborés et actualisés par des prestataires de services techniques autres que la CPS. Dans de tels cas, la CPS continue de travailler avec les pays membres et leurs prestataires de services, en mettant à leur disposition des conseils sur les mesures de contrôle de la qualité des données et sur d'autres normes, de sorte que les données puissent circuler sans problème et alimenter les systèmes régionaux (par exemple, les bases de données *TUFMAN 2* des pays concernés). La CPS joue un rôle technique de premier ordre dans la création des normes régionales de suivi et de notification électroniques dans la région (par le biais du Comité chargé de la collecte de données et du groupe de travail sur les systèmes électroniques de notification et de suivi de la WCPFC), processus qui a continué à progresser au cours de l'année passée avec la conclusion d'un accord sur une politique de suivi électronique régionale et l'élaboration d'un projet de normes minimales régionales pour les champs de données du suivi électronique de la pêche à la palangre.
- **Mise en place de nouveaux systèmes de gestion en réponse aux demandes des pays membres.** Il pourrait s'agir, par exemple, de systèmes de documentation et de gestion des captures. La plupart des données actuellement recueillies et gérées par le biais du système *TUFMAN 2* et d'autres systèmes nationaux/régionaux sont appelées à devenir une composante majeure de ces nouveaux systèmes régionaux et nationaux de documentation et de gestion des captures. À l'avenir, la CPS continuera à jouer un rôle crucial dans l'apport de conseils et de soutien aux organisations infrarégionales qui superviseront ces projets (FFA et Parties à l'Accord de Nauru, par exemple) et aux différents pays membres qui y seront associés.

43. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section gestion des données s'orientera à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants :

- **La visualisation, l'analyse et les rapports de données, y compris les alertes,** présentent un potentiel considérable pour la gestion des données thonières dans un futur proche. L'élaboration de ces systèmes dits d'« informatique décisionnelle » pourrait permettre aux cadres des services nationaux des pêches d'accéder, grâce à une application, à des « tableaux de bord » rendant compte, par exemple, de données cumulées recueillies depuis le début de l'année en cours, dans les ZEE ou par les flottilles nationales de leur pays. Les alertes sont des fonctions propres aux systèmes d'informatique décisionnelle ; elles reposent sur un modèle de « poussée » des données plutôt que sur un modèle d'extraction (push/pull), et pourraient présenter un réel intérêt du point de vue des systèmes gérés par la CPS afin de proposer une fonctionnalité supplémentaire ; par exemple, des alertes qui signaleraient des données

manquantes et/ou se déclenchaient à l'approche d'un certain niveau de capture. Ce domaine de développement toucherait toutes les sections du Programme.

- **Validation indépendante des transbordements réalisés en mer par les palangriers.** On manque cruellement de données dans ce domaine au sujet duquel la CPS a entrepris une étude documentaire en collaboration avec la FFA à la fin 2019 et planifié une étude de suivi à la fin 2021. La CPS va poursuivre ce travail et sera amenée à jouer un rôle clé dans l'apport de conseils techniques relatifs à la mise en place d'un système adapté et indépendant de collecte de données sur les transbordements en mer des palangriers, en collaboration avec les pays membres et d'autres organisations régionales et infrarégionales.
- L'utilisation de **l'intelligence artificielle dans le suivi électronique** a également été désignée comme un outil potentiel pour améliorer l'efficacité de l'acquisition de données halieutiques, et écarte aussi tout risque d'erreur lié aux difficultés rencontrées dans le cadre d'une collecte de données réalisée par des êtres humains. La CPS explore actuellement plusieurs domaines dans lesquels l'intelligence artificielle utilisée dans le suivi électronique présente des avantages évidents pour l'acquisition de données halieutiques et poursuivra sa collaboration avec les pays membres, les organisations régionales, les ONG et des prestataires de services tiers.

Évaluation et modélisation des stocks

44. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section évaluation et modélisation des stocks se déclinent comme suit :

- **Évaluations régionales des stocks de thonidés, de poissons à rostre et de requins.** C'est à la lumière de ces évaluations que sont formulés les conseils scientifiques sur l'état des stocks et la viabilité des ressources halieutiques du Pacifique occidental et central. Elles demeureront, à l'avenir, le point de départ des analyses visant à déterminer le potentiel des nouvelles méthodes de gestion dont l'objet est de concilier les objectifs de rentabilité et de viabilité des pêcheries. Les résultats qui s'en dégagent sont également pris en compte dans le volet « pêche hauturière » de l'Étude sur l'avenir de la pêche en Océanie.
- **Élaboration de stratégies de capture** pour les principaux stocks de thonidés et pêcheries thonières. Après l'adoption par les membres de la WCPFC de l'approche axée sur l'élaboration de stratégies de capture, la Section continue d'élaborer un cadre de modélisation et de simulation. Elle travaillera, en collaboration avec les membres, à la sélection des stratégies de capture, et notamment des règles de contrôle des captures, qui répondent au mieux aux objectifs visés pour les pêcheries considérées, compte tenu des incertitudes qui entourent les connaissances et les informations disponibles actuellement. Une des priorités pour l'année à venir restera l'organisation d'ateliers nationaux sur les stratégies de capture et la production de produits d'information dans l'objectif d'améliorer la compréhension par les acteurs nationaux, des concepts et des processus mis en jeu. Du point de vue technique, le développement d'une méthode plurispécifique pour la mise à l'essai des stratégies de capture constituera également l'un des grands axes, outre le perfectionnement du modèle et la contribution des parties prenantes concernant les règles expérimentales de contrôle des captures.
- **Conseils aux pays**, formulés à la lumière d'analyses scientifiques visant à répondre à des demandes spécifiques ou à des problèmes de dimension nationale. Ces activités portent notamment sur l'établissement de nouveaux rapports thématiques nationaux traitant de questions émergentes d'importance nationale, et sur la réalisation, en partenariat avec la FFA, d'évaluations bioéconomiques des pêcheries nationales. Ce travail d'analyse s'appuie sur les

informations, régulièrement actualisées, publiées sur les pages sécurisées du site Web du Programme pêche hauturière destinées à chaque membre. Le suivi attentif des demandes reçues des pays membres demeure une composante majeure des activités de la Section. Lorsque les restrictions de déplacement en vigueur en 2021 seront plus claires, le renforcement des capacités sera à nouveau privilégié cette année, par le biais d'un atelier de formation en ligne à l'évaluation des stocks. Il s'agira du premier atelier en ligne traitant de ce sujet, auquel près d'une centaine de personnes sont déjà inscrites. Un travail sera également mené en vue de la refonte et de la modernisation des pages Internet des pays (un outil de synthèse et d'établissement de rapports en ligne pour les différents pays océaniques), dans l'objectif de transformer cet outil en un tableau de bord interactif moderne présentant les données de chaque pays sur la pêche hauturière.

- **Suivi des DCP, utilisation de bouées acoustiques et collecte de données nationales relatives aux DCP** afin d'améliorer les connaissances relatives à la pêche sur DCP et de soutenir la prise de décision sur les questions relatives aux DCP. La Section continuera à appuyer le programme de suivi des DCP des Parties à l'Accord de Nauru afin de mieux comprendre l'impact potentiel de cet engin de pêche et l'évolution de son utilisation. La généralisation des bouées acoustiques installées sur les DCP offre une nouvelle source potentielle d'information, et la Section évaluation et modélisation des stocks continuera à coopérer avec des partenaires clés pour déterminer dans quelle mesure les informations ainsi obtenues pourraient contribuer à combler le déficit de données observées à l'heure actuelle, notamment en matière d'évaluation des stocks. Enfin, la Section continuera à appuyer les initiatives nationales visant à encourager la population à signaler les cas d'échouements de DCP et à conserver les informations ainsi obtenues, notamment le recrutement récent d'un Agent de coordination DCP au bureau régional pour la Micronésie. Ceci permettra de disposer de davantage de données sur les échouements et de confronter le résultat des analyses à la réalité du terrain. Enfin, la Section commencera à travailler sur un nouveau projet visant à mettre au point et tester des DCP biodégradables et anti-enchevêtrement.
- **Utilisation des données sur les prises par unité d'effort des senneurs** aux fins de l'évaluation des stocks. La Section poursuit l'analyse des données sur les taux de prises dans le cadre de la pêche à la senne, dans l'objectif de faire face aux difficultés émergentes ayant trait aux données pour les évaluations régionales des stocks. Elle continue également de fournir des informations scientifiques sur le potentiel de développement de l'effort dans la pêcherie la plus rentable de la région. Le travail d'analyse des taux de prises est élargi afin d'examiner la pêche à la palangre et contribuera davantage aux activités d'évaluation des stocks.

45. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section évaluation et modélisation des stocks s'orientera à l'avenir vers le nouvel axe de travail suivant :

- **Élaboration de nouveaux outils d'évaluation des stocks** afin de veiller à ce que les évaluations menées à l'échelon régional dans le Pacifique occidental et central restent à l'avant-garde des meilleures pratiques internationales. L'amélioration continue du logiciel MULTIFAN-CL se poursuivra, tandis que la Section collabore avec des partenaires internationaux pour que les projets concernant la prochaine génération du logiciel d'évaluation des stocks soient adaptés aux besoins et aux types de données propres au Pacifique occidental et central. Elle améliorera ses ressources informatiques internes et explorera des ressources informatiques scientifiques externes pour veiller à ce que les progrès réalisés en matière d'évaluation des stocks ne soient pas freinés par la puissance informatique.